

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

**Vendredi
16 décembre
2022
(18)**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue au lieu et à l'heure habituels. Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués dans les délais requis par la Loi. Sont présents Mesdames et Messieurs les membres du conseil suivants :

Julie-Anne Cousineau
Lucie Vignola
Jacques Bourassa

Bertrand Taillefer
André Lafrenière

Est absente, la mairesse, madame Isabelle Parent

Sous la présidence de Son Honneur la Mairesse-suppléante, madame Chantale Perreault

La directrice générale, madame Chantal Soucy, est également présente.

Madame la mairesse-suppléante procède à l'ouverture de la présente séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour qui se lit comme suit :

1. Ouverture
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption des prévisions budgétaires 2023 et dépôt du programme triennal des dépenses en immobilisations
5. Période de questions
6. Levée de la session

2- Lecture de l'avis de convocation

Tous les conseillers ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

22-276

3- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

4- **Lecture et adoption des prévisions budgétaires 2023 et dépôt du programme triennal des dépenses en immobilisations**

La Mairesse-suppléante, madame Chantale Perreault, présente les prévisions budgétaires 2023 et dépose le programme triennal des dépenses en immobilisations.

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Les prévisions budgétaires des REVENUS s'établissent comme suit pour l'année 2023 :

REVENUS

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Taxe foncière générale	2 368 464	
Taxe collecte à trois voies	296 650	
Taxes règlements d'emprunts	214 307	
Taxes insectes piqueurs	181 750	
Taxes spécial déneigement	9 449	
Taxes de fonds roulement	4 300	
Taxe spéciale de secteur	14 840	
		3 089 760

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Gouvernement du Québec	278 472	
		278 472

SERVICES RENDUS

Sécurité publique	65 000	
Voirie	10 000	
Hygiène du milieu	17 825	
Loisirs et culture	15 820	
Autres	119 500	
		228 145

IMPOSITION DE DROIT

Licences et permis	41 200	
Droits de mutation immobilière	225 000	
Droits sur les sablières	120 000	
Amendes et pénalités	15 000	
Intérêts	20 000	
		<hr/>
		421 200

TRANSFERTS CONDITIONNELS

Subventions gouvernementales	446 573	
		<hr/>
		446 573

GRAND TOTAL DES REVENUS 4 464 150\$

Les prévisions budgétaires des DÉPENSES s'établissent comme suit pour l'année 2023 :

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil municipal	169 975	
Application de la Loi	6 500	
Gestion Fin. & Administrative	427 192	
Greffe	4 125	
Évaluation	42 453	
Relations de travail	1 500	
Autres	64 834	
		<hr/>
		716 579

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Police	278 562	
Sécurité incendie	302 359	
Premiers répondants	51 440	
Sécurité civile	9 421	
Autres	35 000	
		<hr/>
		676 782

TRANSPORT

Travaux publics	836 837	
Enlèvement de la neige	381 010	
Éclairage des rues	25 000	
Signalisations	8 000	
Transport en commun	31 651	
		<hr/>
		1 282 498

ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

Eau	3 000	
Matières résiduelles	645 177	
Environnement	214 000	
		<hr/>
		862 177

SANTÉ, FAMILLE ET PETITE ENFANCE

Éducation, familles et aînés	11 950	
		<hr/>
		11 950

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aménagement, urbanisme	270 141	
Promotion & Dév. Économique	125 388	
Tourisme	7 625	
		<hr/>
		403 154

LOISIRS ET CULTURE

Centre communautaire et loisirs	203 028	
Parc et terrain de jeux	9 400	
Bibliothèque	60 820	
		<hr/>
		273 248

FRAIS DE FINANCEMENT

Dette à long terme	225 234	
Intérêts dette à long terme	81 985	
Autres frais de financement	5 543	
Approbation de surplus	(75 000)	
		<hr/>
		237 762

GRAND TOTAL DES DÉPENSES: 4 464 150\$

**PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
RÉPARTITION DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS**

PAR FONCTION

ANNÉE : 23 24 25

Fonction	<i>Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation</i>			
	Programme triennal			
	Année 2023	Année 2024	Année 2025	<i>Total des trois années</i>
Administration générale	105 000	10 000	10 000	125 000
Sécurité publique	25 000	125 000	50 000	200 000
Travaux publics	150 000	1 100 000	150 000	1 400 000
Environnement, Hygiène du milieu	30 000	30 000	55 000	115 000
Urbanisme et mise en valeur du territoire	150 000	75 000	150 000	375 000
Loisirs et culture	2 000	117 000	17 000	136 000
Total	462 000	1 457 000	432 000	2 351 000

22-277 Prévisions budgétaires 2023 et dépôt du programme triennal des dépenses en immobilisations [n/d 204-000]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que les prévisions budgétaires 2023 ainsi que le programme triennal des dépenses en immobilisations soient et sont adoptés tels que présentés.

Adopté unanimement par les conseillers.

5. Période de questions

22-278 6. Levée et fermeture de la séance extraordinaire

Il est proposé par le conseiller la conseillère
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

20h03, fin de la présente assemblée.

Chantale Perreault, Mairesse-suppléante

Chantal Soucy, Directrice générale / secrétaire-trésorière

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

**Vendredi
16 décembre
2022
Ajournement**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue à 20 h 05 au lieu habituel, laquelle est l'ajournement de la séance tenue le 09 décembre 2022.
Sont présents, Mesdames et Messieurs les membres du conseil suivant :

Julie-Anne Cousineau
Lucie Vignola
Jacques Bourassa

Bertrand Taillefer
André Lafrenière

Est absente, la mairesse, madame Isabelle Parent

Sous la présidence de Son Honneur la Mairesse-suppléante, madame Chantale Perreault.

La directrice générale, madame Chantal Soucy, est également présente.

Madame la mairesse-suppléante procède à l'ouverture de la présente session.

22-279

1. Ouverture de l'ajournement de l'assemblée du 9 décembre

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que l'assemblée soit et est ouverte.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-280

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

7. Règlements et avis de motion

22-281 7.1 Avis de motion – Règlement numéro 214-3 [n/d R-214-3]

Le conseiller Bertrand Taillefer, dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un règlement d'urbanisme modifiant le Règlement relatif au zonage numéro R-214 afin de bonifier plusieurs dispositions, de corriger des coquilles et d'intégrer le Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHH).

22-282 7.2 Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 214 [n/d R-214-3].

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adoption du premier projet modifiant le Règlement relatif au zonage numéro R-214 afin de bonifier plusieurs dispositions, de corriger des coquilles et d'intégrer le PRMHH et, demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

L'assemblée de consultation est fixée le mardi 24 janvier 2023 à 19 h 00 et sera présidée par le conseiller Bertrand Taillefer, à la salle communautaire située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-283 7.3 Avis de motion – Règlement numéro 214-4 [n/d R-214-3]

Le conseiller Jacques Bourassa, dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un règlement d'urbanisme modifiant le Règlement relatif au zonage numéro R-214 afin de contrôler et d'encadrer les établissements de résidence principale.

22-284 7.4 Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 214 [n/d R-214-4].

Il est proposé le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adoption du premier projet modifiant le Règlement relatif au zonage numéro R-214 afin de contrôler et d'encadrer les établissements de résidence principale et, demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

L'assemblée de consultation est fixée le mardi 24 janvier 2023 à 19 h 00 et sera présidée par le conseiller Bertrand Taillefer, à la salle communautaire située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-285 **7.5** **Avis de motion – Règlement numéro 200-4 [n/d R-200-4]**

Le conseiller Bertrand Taillefer, dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un règlement d'urbanisme modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200 afin de contrôler et d'encadrer les établissements de résidence principale.

22-286 **7.6** **Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 200 [n/d R-200-4].**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adoption du premier projet modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200 afin de contrôler et d'encadrer les établissements de résidence principale et, demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

L'assemblée de consultation est fixée le mardi 24 janvier 2023 à 19 h 00 et sera présidée par le conseiller Bertrand Taillefer, à la salle communautaire située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-287 **7.7** **Avis de motion – Règlement numéro 216-1 [n/d R-216]**

Le conseiller Jacques Bourassa, dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un règlement d'urbanisme modifiant le Règlement de construction numéro R-216 afin d'y retirer la disposition sur les matériaux de revêtement autorisés.

22-288 **7.8** **Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 216 [n/d R-216-1].**

Il est proposé par le conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adoption du premier projet modifiant le Règlement de construction numéro R-216 afin d'y retirer la disposition sur les matériaux de revêtement autorisés et, demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

L'assemblée de consultation est fixée le mardi 24 janvier 2023 à 19 h 00 et sera présidée par le conseiller Bertrand Taillefer, à la salle communautaire située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-289 **7.9 Avis de motion – Règlement numéro 217-1 [n/d R-217]**

Le conseiller Bertrand Taillefer, dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un règlement d'urbanisme modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro R-217 afin d'exiger une caractérisation environnementale pour tout projet localisé dans un milieu identifié au PRMHH et de clarifier les sanctions applicables pour certains usages de location court terme.

22-290 **7.10 Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 217 [n/d R-217-1].**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adoption du premier projet modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro R-217 afin d'exiger une caractérisation environnementale pour tout projet localisé dans un milieu identifié au PRMHH et de clarifier les sanctions applicables pour certains usages de location court terme et, demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

L'assemblée de consultation est fixée le mardi 24 janvier 2023 à 19 h 00 et sera présidée par le conseiller Bertrand Taillefer, à la salle communautaire située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci.

Adopté unanimement par les conseillers

22-291 **7.11 Avis de motion – Règlement numéro 201-2 [n/d R-201-2]**

Le conseiller Jacques Bourassa, dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un règlement d'urbanisme modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro R-201 afin de bonifier plusieurs dispositions.

22-292 **7.12 Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 201 [n/d R-201-2].**

Il est proposé le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'adoption du premier projet modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation

et d'intégration architecturale numéro R-201 afin de bonifier plusieurs dispositions et, demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

L'assemblée de consultation est fixée le mardi 24 janvier 2023 à 19 h 00 et sera présidée par le conseiller Bertrand Taillefer, à la salle communautaire située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci.

Adopté unanimement par les conseillers

22-293 **7.13 Avis de motion et dépôt de projet de règlement les taux et tarifs des taxes pour l'année 2023 et le mode de versement [n/d R-185-2023].**

Le conseiller Bertrand Taillefer dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un règlement portant sur les taux et tarifs des taxes pour l'année 2023 et le mode de versement. et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

Est déposé également le projet de Règlement numéro R-185-2023.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

22-294 **8.1 Dépenses incompressibles [n/d 204-000]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2023, au montant de 3 471 413 \$, soit et est adoptée telle que déposée.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-295 **8.2 Taux d'intérêt [n/d 204-000]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le taux d'intérêt pour l'année 2023, sur les arrérages de taxes et autres montants dus à la municipalité, soit et est fixé à 15 % annuellement.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-296 **8.3 Assemblée du conseil 2023 [n/d R-209]**

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que suivant l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année et fixer le jour et l'heure du début de chacune de ces séances ;
- Que le calendrier, ci-après, a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 qui se tiendront le **deuxième** vendredi du mois et qui débuteront à 19h30 :

13 janvier	14 avril	14 juillet	13 octobre
10 février	12 mai	11 août	09 novembre (jeudi)
10 mars	09 juin	08 septembre	08 décembre

Adopté unanimement par les conseillers.

22-297

8.4 Avisseur légal – mandat 2023 [n/d 401-133]

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre de service de Maître Rino Soucy avocat du cabinet DHC avocats pour les services en droit municipal et du travail selon l'offre de service suivante :
- Forfait illimité téléphonique pour un montant de 800 \$ + taxes
- Taux horaire maximum de 200\$ de l'heure pour les dossiers de litige et pour les opinions juridiques
- La perception des taxes pour un tarif de 10 % des honoraires perçues, plus les frais d'huissier et timbre judiciaire.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES

22-298

16- Clôture et levée de l'ajournement

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 22-277, 22-294, 22-297

Chantal Soucy, directrice générale / secrétaire-trésorière

20h34, fin de la session.
22 personnes présentes

Chantale Perreault, Mairesse-suppléante

Chantal Soucy, Directrice générale / secrétaire-trésorière